

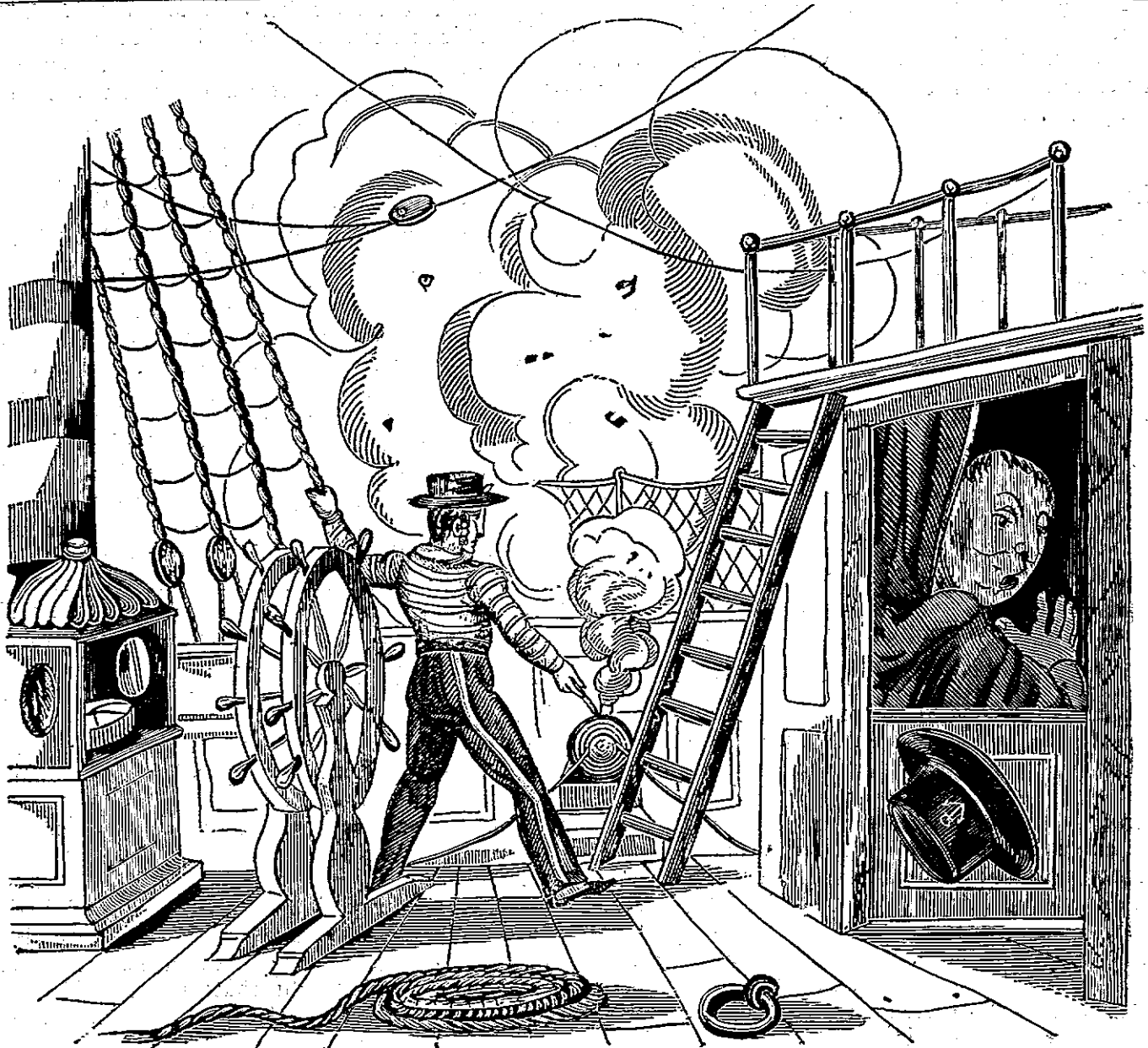
# LA CARICATURE FRANÇAISE,

JOURNAL SANS ABONNÉS ET SANS COLLABORATEURS.

SE VEND PARTOUT.]

N<sup>o</sup>. XXIV, 10 SEPTEMBRE 1836.

[PRIX: 2 PENCE.]



SCÈNE RENOUVELÉE DU COMBAT D'OUÉSSANT,  
par un des glorieux petits-fils de Philippe Egalité.

Jason partit, on le sait bien,  
Mais que fit-il?... il ne fit rien,

Le duc de Penthièvre, qui eut le malheur d'accepter pour gendre le duc de Chartres, était grand-amiral de France, place lucrative que le mari de sa fille eut l'adresse de faire passer dans sa maison; ce à quoi la révolution de 1830 devra d'avoir bientôt dans le duc de Joinville un grand-amiral de la même force que feu son grand-père, qui commença sa première campagne maritime en 1775, sur l'escadre d'évolution, sous l'égide du chevalier de l'Angle, officier de marine fort distingué, que le duc de Chartres perdit dans la suite en se l'attachant comme gentilhomme de sa chambre.

La guerre avec l'Angleterre, qui éclata en 1778, vit embarquer le Duc à Brest, d'où il partit avec la flotte, dont M. d'Orvilliers, vice-amiral commandait en chef la première division, M. Duchaufaud la seconde, et le brave *Lamotte-Piquet* la troisième; le Duc était avec lui. Les deux escadres se rencontrent, et après un combat où l'avantage fut incertain, notre flotte rentra à Brest.

Le duc de Chartres montait le vaisseau *le Saint-Esprit*, et le fameux marin se tint prudemment à fond de cale tout le temps que dura le combat; le vaisseau avait beau faire des signes de ralliement, le Duc eut été inmanquablement fait prisonnier, si d'autres vaisseaux ne fussent venus le dégager, ce qui fit perdre à la flotte le temps de profiter de ses premiers avantages, et facilita la retraite de l'ennemi..... Les d'Orléans ont toujours été funestes à la gloire de la France, soit par les intrigues de leur ambition, par leur immoralité, ou par leur poltronnerie; et comme ces choses-là sont dans le sang, cela promet comme on voit un brillant éclat à la marine française dans la personne du fils de l'état *Joinville*, cachant sous la veste d'aspirant, qu'il endossa momentanément pour la forme, une nomination de grand-amiral, mais sans aucune survivance des qualités des *Dugué-Trouin* ou des *Jean Bart*.

Le jeune futur grand-amiral n'a pas un chevalier de l'Angle avec lui pour le former au dur métier du

marin ; mais en revanche, le prince a été placé sous le patronage de M. *Massieu de Clairval*, pour prendre un memento exact de tous les remèdes, depuis le sachet de safran jusqu'au citron inclusivement, que la science, la pratique et les bonnes femmes ont mises en honneur dans les pharmacies contre *le mal de mer*. Le jeune futur amiral n'a pas entendu toutes les bouches d'airain qui tonnèrent au combat d'Ouessant, au-dessus de la cachette où s'était héroïquement blotti son grand-père ; mais avec une égale horreur pour le bruit du canon, et prenant les salves du port pour un commencement de combat, une horreur native du jeune fils de l'état pour ces projectiles, qui vous emportent la tête *d'un brave amiral* comme celles *des braves marins* auxquels il sert d'exemple, a fait préférer au futur amiral Joinville, la cabine du fond de cale, à la place d'honneur sur la dunette ou au bastingage. Oh ! les d'Orléans sont sans orgueil, et leur fierté ne se mesure pas avec la brutale éloquence des canons. Enfin, le futur grand-amiral Joinville promettait de faire et il a fait *tout comme a fait, tout comme a fait, et tout comme a fait son grand-père*.

#### SUITE DU RÉSUMÉ DE LA VIE D'ÉGALITÉ. (Voir au numéro XXIII.)

La Convention n'en décréta pas moins qu'Egalité père et Sillery ne pourraient sortir de Paris, sous quelque prétexte que ce fut. Par un autre décret, elle manda à la barre les généraux Egalité et Valence, et déclara généralement que ceux qu'elle avait mandés, ou dont elle avait ordonné l'arrestation, qui ne comparaitraient pas dans la huitaine, seraient regardés comme traîtres, infâmes, et mis hors la loi. Ce fut dans cette même séance qu'on donna lecture de cette lettre : \* " L'armée est dans un désordre admirable ; nos troupes de ligne sont détruites ; le régiment des Deux Ponts est réduit à cent hommes. Il m'est venu une ébullition sur tout le corps ; j'ai craint que ce ne fut une maladie de peau. Je ne sais, papa, comment s'arrange l'affaire de l'émigration ; si vous désapprouvez cette démarche, parlez, tout sera bientôt réparé."

Deux jours après, le 6 Avril, à la suite de la lecture de plusieurs dépêches, des commissaires de la Convention près l'armée du Nord, apportées par un courrier extraordinaire, la Convention nationale décréta que *tous les membres de la famille des Bourbons* seraient mis en état d'arrestation pour servir d'otages à la république.

Le lendemain, d'Orléans fut arrêté chez lui et conduit à la mairie. Il jeta feu et flamme, prétendant qu'en sa qualité de représentant du peuple le décret ne pouvait lui être applicable, d'autant moins qu'il n'était *plus un Bourbon*, qu'il avait abjuré ce nom avec les vieux titres qu'il lui donnait ; il écrivit dans ce sens à la Convention, où la basse apostasie de son nom et de sa naissance se le disputèrent avec ses flagorneries *populacières*. Ce fut inutilement que le misérable se prosterna, l'assemblée passa à l'ordre du jour, motivé sur ce qu'elle avait entendu comprendre Philippe Egalité dans son décret. (La suite au No prochain.)

#### RAFINEMENT DE LADRERIE DE LOUIS-PHILIPPE.

On a fait une sorte de mérite à Louis-Philippe d'avoir pris pour surveillants aux Tuileries d'anciens militaires de l'empire, tous décorés ; les badauds de colporter cela comme une preuve d'admiration et de sympathie pour tout ce qui rappelle l'empire. Ce n'est pas cela du tout, il ne faut glorifier dans ce fait que l'ingénieuse ladrerie du roi citoyen. Voici la preuve : sous la restauration, les surveillants recevaient 1200 francs de paie, plus, chauffage, éclairage et logement ; il s'y trouvait quelques décorés qui par conséquent avaient en sus leur 250 francs de leur croix ; Louis-Philippe n'a voulu que des décorés pour faire du *bonapartisme* à bon marché ; au lieu de 1200 fr. il ne donne que 1000, et leur prouve qu'avec les 250 fr. de la décoration, ils en ont 50 de plus que sous la légitimité. Mais comme peu de jours après on leur a ôté le bois, l'éclairage et le loyer ; un des plus anciens, portant la parole pour ses camarades, a remercié le roi citoyen, le priant de vouloir bien leur faire grâce de ses *générosités* spéculatives, et de leur restituer *l'heureuse économie* du gouvernement déchu ; il en a été de même pour tout le service conservé du château, parmi lequel il y a des raisonneurs qui prétendent qu'en tout et pour tout, la ladrerie crasse est à l'ordre du jour dans la *royale famille*, et que tout leur fait amèrement regretter *la famille royale*. Si ce qu'il y a de républicains parmi eux ne partage pas ces regrets, ils sont du moins d'un accord unanime à publier les misérables profits que la liste civile cherche à faire jusque sur la plus minime partie de la domesticité du château.

LETTRE ADRESSÉE AU DUC D'ORLÉANS (AUJOURD'HUI LOUIS-PHILIPPE), PAR M. LAFONT D'AUSSONNE, LITTÉRATEUR, AU SUJET DE L'AFFAIRE DU TROC DU FILS DU GEOLIER CHIAPPINI.

Monseigneur,

La maladie de M. de Broval pouvant être de durée, je prends la liberté respectueuse de m'adresser directement à vous-même. Je n'ai point oublié que V. A. R. me fit l'honneur, il y a cinq ans, de m'appeler dans sa galerie, pour avoir mon opinion sur quelques portraits mal nommés ou douteux, et qu'elle voulut bien m'accueillir avec une affabilité particulière. Aujourd'hui, Monseigneur, voici une circonstance qui me ramène en quelque sorte auprès de vous.

*Milady Newborough*, Baronne de Sternberg aujourd'hui, ayant lu à Nice, où elle se trouvait alors, les Mémoires de la reine de France, a témoigné le désir d'en connaître l'auteur. Je me suis rendu à son obligeant désir, et paraissant satisfaite de mon style, cette dame m'a proposé de revoir ces propres Mémoires, et à leur donner la forme et la couleur littéraire. Dévoué toute ma vie à la défense des grandes infortunes, j'ai accepté sans balancer, l'esprit rempli des étonnants détails que ces Mémoires renferment. Je n'ai pu m'empêcher de considérer *comme un grand événement politique* l'éclat prodigieux que de semblables révélations vont avoir dans le monde.

Il est hors de doute, Monseigneur, que *Milady*, bien dirigée par ses avocats, se verra forcée de prouver, par des traits de caractère et de conduite multipliés, que *le père inhumain dont elle fut abandonnée a fait ce criminel échange en vertu de son immoralité trop connue*. Dès-lors, voilà ce père, *d'ailleurs si tristement fameux*, retraduit en jugement devant l'Europe toute entière ; quant au fond de la question principale, tout vous est

\* Le fragment fac-simile se trouve dans l'Album du Prince Enigré, et vient des papiers de feu madame de Genlis.

assurément connu, Monseigneur; vous connaissez la déclaration positive faite par *Lorenzo Chiappini le géblier*, peu de moments avant sa mort; vous connaissez également les nombreuses dépositions de tant de témoins naïfs et irrécusables; vous connaissez la solennelle sentence du tribunal auguste, qui a rétabli la fille troquée dans son état, et par conséquent dans ses droits; et que partant de cette donnée si imposante, elle peut signer *née de Joinville*; et nous n'avons pas d'autres *Joinville* que les princes de la maison d'Orléans.

Les documents qu'on a obtenus en Italie sont déjà bien convaincants; ceux qu'on a retrouvés en France ne le sont pas moins; et les deux voyages en Italie du comte et la comtesse de Joinville sont prouvés.

(La suite au premier numéro de la seconde série, No. 25 du Journal.)

### SUITE DES AVENTURES DU PRINCE EMIGRÉ. LA JEUNE MALTAISE.

Nous avons laissé le personnage, recevant un billet de la jeune garde-malade; le Prince Emigré, non sans trouble y lut ces mots: "J'avais des doutes et des soupçons, parce que le malade m'inspire le plus tendre intérêt, et que votre présence m'a toujours causé un invincible éloignement; j'étais à vos côtés il y a peu d'instant, et l'obscurité et le silence du lieu n'ont pas empêchés que nul doute ne me reste, et que mes soupçons sont changés en certitude. Vous êtes découvert, et je vous laisse le temps du repentir, mais la moindre tentative contre le vénérable abbé, ou l'infortuné confié à mes soins, vous livrerait à l'instant à la vengeance des lois; toutes mes mesures sont prises, et ma mort ne ferait que de hâter la publicité de ce qu'il vous importe tant de tenir caché; vous n'êtes pas ce qu'on vous suppose, et je suis quelque chose de plus que ce que je parais, mais cette humble condition de mon choix, fut-elle celle où m'eût placé le sort, j'aurais toujours eu même horreur pour le crime et même courage pour le paralyser."

Le Prince Emigré, après avoir lu cet étrange écrit, jeta un regard intimidé et presque suppliant sur son auteur, et malgré l'extrême agitation qu'il éprouvait pour lui-même, il fut saisi d'une admiration muette et profonde en fixant pour la première fois avec attention, la noble et belle jeune femme, que jusqu'à ce moment ses obscures fonctions près du malade lui avaient à peine fait remarquer. Thérésina, nom que portait la jeune femme, était effectivement d'une beauté remarquable, et surtout de cette beauté de traits qu'on est convenu d'appeler distingué, et qui contrastait si fort avec son humble position. Le prince Emigré, revenu de sa surprise, allait tenter ses moyens de séduction pour gagner par les prières et les promesses (voyant les menaces vaines avec un tel caractère), l'ennemie qui s'annonçait avec une si énergique franchise, et dont il voyait bien qu'il aurait tout à redouter. Le Prince Emigré était doué d'une surprenante facilité pour feindre toutes les vertus, toutes les qualités, qu'il ne connaissait qu'à peine de nom; il fit un pas vers Thérésina, et lui demanda avec l'expression d'une loyale franchise, et comme s'il l'eût ignoré complètement, la cause de son aversion pour lui, et par où il avait pu la mériter de sa part? Il descendit, lui, le Prince Emigré, le *hautain monseigneur*, à solliciter une obscure garde-malade de ne pas l'accabler de ses préventions injustes. Il n'obtint qu'un regard de mépris et cette brève réponse: "Vos efforts sont inutiles, vous ne pouvez me tromper; si mes craintes se réalisent, et qu'il soit trop tard... Dieu vous voit et vous jugera; trouvez un prétexte pour quitter l'île... je l'exige, ou je révèle tout." A ces mots elle quitta le prince pour aller se placer au chevet de celui dont tout annonçait la fin prochaine, et dont le sort avait destiné Thérésina à consoler les derniers moments.

Nous allons laisser le Prince Emigré un peu à lui-même, pour donner quelques éclaircissements sur ce qu'il y a d'étrange dans la conduite de la garde du jeune malade, et sur sa véritable condition. Thérésina n'était pas son nom, et elle n'avait pas vu le jour sur le rocher, battu des vagues, où les hasards d'une étrange destinée la conduisirent pour la terminer par un noble et courageux dévouement à la vieillesse et au malheur.

(La suite à la seconde série, numéro XXV du Journal.)

### TRISTE, MAIS INDISPENSABLE PRUDENCE.

On reproche à l'éditeur de n'avoir pas au moins donné le nom de baptême de la jeune amie d'*Alibaud*: y songe-t-on de faire un tort de cette triste mais nécessaire prudence? Qu'on réfléchisse que la nommant *Eugénie*, toutes les Eugénies de quinze jusqu'à vingt-cinq ans étaient appelées chez le délicieux *Zanzacomi*; si je l'avais appelée *Adèle*, toutes les Adèle de même âge seraient à la disposition de M. Plougoulin, ou le charmant *Martin* du Nord; les *Thérèses*, les *Louises*, les *Marie*, les *Henriettes*, les *Clotildes*, les *Fanny*, les *Emma*, les *Célestines*, les *Roses*, les *Honorines*, les *Pamella*, toutes eussent passées par les agréables, et surtout équitables mesures des appels et arrestations préventives, dérivation toute charmante de la loi des suspects. J'ai dû ne citer aucun nom en produisant la lettre de la jeune amie d'*Alibaud*, et le reproche est injuste, car le nom omis ne le fut point par défaut de le bien connaître, mais par une indispensable, quoique triste prudence, car ce nom de la jeune amie d'*Alibaud* mérite d'être célébré par la renommée, et cela arrivera.....espérons.....Chaque jour est un pas vers l'avenir.

LETTRE ÉCRITE PAR UNE FEMME, EN VUE DE LA COLONNE NAPOLEON, LE JOUR OU L'ON DESCENDIT SA STATUE UNE CORDE AU COU, SUR L'INTIMATION DE SAKEN ET L'ORDRE DU BARON PASQUIER, JOUR OU MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLEANS, AUJOURD'HUI ROI AVEC LE DRAPEAU TRICOLERE, RENTRE DE SON EMIGRATION A LA SUITE DES COSAQUES PAR LE CHAMP DE BATAILLE DE WATERLOO, ÉCHANGEANT LES 50,000 FRANCS DU SUBSIDE DE L'ÉTRANGER CONTRE LES MILLIONS DE L'INDEMNITÉ DES ÉMIGRÉS.

Mon excellent ami,

Ah! je ne puis ni surmonter ni revenir de mon indignation; le croirez-vous? Je viens de voir l'infâme D... avec sa belle-sœur, cette lâche flatteuse des sœurs de Napoléon, je viens de les voir riant et encourageant les canailles qui insultaient stupidement le colosse abattu. Vous vous rappelez que je me disputai un jour avec ce plat poète de salon et de coterie, qui dans ses fades rimes invoquait Napoléon comme *filz altier de l'aurore*. Oh! pourquoi cet astre, alors dans tout son éclat, n'écrasa-t-il des reptiles pareils, qui rampaient sous ses rayons trop bienfaisants pour eux, et qui ont arrêté son vol brillant, enlaçant le char de la victoire de leurs perfides nœuds! Lorsque l'univers se baissait en silence devant le héros comme sous la main du destin, et comme accablé de sa puissance. Ah! je ne défie pas les erreurs... il tombe... que l'univers respire, je le conçois en voyant le géant abattu; mais le couvrir d'outrages! mais le flétrir d'opprobres parce qu'on le peut impunément! Ah! mon ami, cette audace sans périls ne fut jamais vertu; les plus adulateurs de sa puissance sont les plus acharnés, les poètes qui chan-

tèrent sa gloire en vers trop beaux pour des caractères si pervers; ce sont eux, le croirez-vous, que j'ai vu exciter et soudoyer des misérables à souiller de fange les débris de l'autel où fumait leur mercenaire encens; cœurs serviles, élevés pour des cours, fâonnés à l'esclavage, ils rampaient sous son aigle comme ils vont ramper sous les lys, mais l'outrage qu'ils ont osé prodiguer au héros vaincu par la trahison et le nombre, retombera sur leurs fronts avilis d'un triple parjure. Ah! qu'ils restent loin de ces auteurs généreux, de ces poètes noblement inspirés, dont toute sa puissance ne put acheter ni étouffer ces libres accents, et de qui le fier, mais triste silence parut au grand homme tout-puissant, un fatal précurseur de l'arrêt du destin. Ces hommes généreux, on ne les voit pas insulter à son malheur, ni jouir d'un facile triomphe; *vérité, liberté*, voilà leurs lois suprêmes; ils ne colporteront pas leurs hommages à des dieux inconnus, ils rallieront les peuples aux autels de la vérité, et leur crieront: respectez le héros, même en osant le punir; la gloire de la France est unie à sa gloire, vous ne pouvez attaquer ses lauriers sans déshonorer votre patrie.

Ce fut sur ce canevas improvisé, et tout de sensation du moment, que furent faits les vers qui paraîtront au numéro XXV, premier de la seconde série du journal.

### ON DIT, ET ON AJOUTE.

On dit que l'empereur avait inventé le *blocus continental*, et M. Thiers vient d'inventer le *blocus hermétique*;—On ajoute, le premier était la pensée d'un grand homme, et le second est la *bévue* d'un nain politique. On dit que la *Tragala et l'hymne de Riego* viennent de *détrôner* la *Marseillaise* en Espagne;—On ajoute, que les œuvres du génie national ne courent point les chances des trônes, mais qu'ils les renversent, et que ceux qui préludent pour accorder *l'hymne de Riego et la Tragala* ne fausseront ni mettront jamais en oubli l'air sublime de la *Marseillaise*. On dit que M. Thiers s'entend mieux à marier les peuples que les rois, et qu'il a la main plus heureuse pour les révolutions que pour les mariages;—On ajoute, que si M. Thiers a beaucoup bavardé et beaucoup écrit sur les révolutions, il a trouvé autrefois son gagne-pain à cela, mais qu'il n'y a point de révolution qui doive autre chose que son profond mépris à M. Thiers, et pas un seul homme de la révolution de Juillet, qui n'ait le droit plein et entier de le traiter en vil apostat de ces révolutions, auxquelles M. Thiers dut son premier habit noir. On dit que Louis-Philippe a donné à M. Thiers, le *télégraphe* pour pension de retraite;—On ajoute, que c'est à condition du partage. On dit que Christine n'en est encore qu'à son 5 Octobre, et qu'elle doit se garder du 21 Janvier;—On ajoute, que l'alliée du *fil d'Egalité* peut sur ces deux époques prendre tous les renseignements possibles, le père de celui-ci en ayant été l'âme et le principal moteur. On dit que le 22 Février décédé a été enterré à Charenton, où on lui a érigé une épitaphe;—On ajoute, que l'aliénation étant une triste infirmité, méritant la pitié et jamais le mépris, les directeurs des aliénés de Charenton réclament pour que les restes du 22 Février soient portés en leur véritable sépulture à Montfaucon. On dit que l'aîné de la race, prince Rosolin Grand Poulot, disait au ministre autrichien: La France, M. le comte, a eu un beau passé, et doit avoir un bel avenir;—On ajoute, que l'Autrichien a répondu que c'était ce qu'il disait il y avait peu de temps à *Marie-Louise et à la duchesse de Berry*. C'est singulier, comme ces fils de l'état, en allant chercher des princesses à épouser, ne trouvent... que des pieds... de nez. On dit que l'honneur national peut se couvrir d'un voile, mais jamais s'anéantir en France;—On ajoute qu'il est temps qu'une main vigoureuse arrache et déchire le sombre voile, depuis bien près de six ans étendu sur l'honneur national, sans quoi il deviendra son linceul.

### NOUVELLES DE FRANCE.

La paix, l'abondance, le bonheur et toutes les prospérités fleurissent sous le beau et légitime règne de l'heureux fils de Philippe Egalité, les arrestations continuent, les prisons regorgent, les légions de la garde nationale ont l'ordre de se tenir toujours prêtes au premier rappel du tambour, et de placer des piquets dans toutes les mairies; les tambours restent consignés à cet objet; les postes sont doublés, et les rondes de nuit fréquentes: les troupes sont consignées, il y a défense aux sous-officiers de parler aux soldats; les Champs-Élysées et la route de Neuilly rappellent les beaux jours de l'invasion, qui rendit à la France *Monseigneur d'Orléans* à la suite des aimables cosaques; on n'y voit circuler que des espèces de militaires de toute arme, mais qui n'ont rien de français que le langage. On dit qu'on doit attendre aux jours du monarque adoré; du reste, tout donne droit d'assurer que l'heureuse France jouit, et paraît devoir jouir sous ce règne glorieux, de la paix qui régna il y a quelque temps à Varsovie.

### REPONSE DE L'ÉDITEUR A TOUT, ET UNE FOIS POUR TOUTES.

Tous les autographes de Louis-Philippe, à l'exception du fragment de 92, et les autographes de Louis XVIII, sortent du portefeuille de feu M. le comte d'Entraigues, ce qui garantit leur authenticité; ils furent acquis par l'éditeur, avec tous les autres documents qu'il a annoncé et qu'il publiera, d'un troisième dépositaire qui les avait achetés de la fille d'un avocat Anglais, ayant eu des relations intimes avec la famille d'Entraigues qui n'est pour rien dans la cession de ses documents, et absolument inconnue à l'éditeur, qui est prête à répondre à toute réclamation qui pourrait lui être adressée à ce sujet. Les lettres de Louis XVIII n'ont pas été acquies à Londres, mais sont également sa propriété, il les publiera aussi par fac-simile, elles en valent les frais. L'éditeur n'agit que de son propre mouvement, il n'est encouragé ni aidé par qui que ce soit; il n'a d'obligation ni aux frères de l'empereur, ni au parti républicain, ni aux carlistes. Il ne se vante pas de l'honneur d'être proscrit, mais il s'exile volontairement de la France, qu'il idolâtre, plutôt que d'y vivre sous le gouvernement qui la déshonore. Le but de ses publications et de tous ses efforts depuis qu'il possède les infâmes lettres de Louis-Philippe, est de le voir chassé du trône, qu'un déserteur, un émigré ne doit pas occuper avec le drapeau de la république et de l'empire. Si sa vie pouvait obtenir ce résultat pour la France, l'éditeur la donnerait avec joie à l'instant même. L'éditeur n'est d'aucune société, d'aucune association, mais il a des moyens sûrs, et il en use pour faire apprécier Louis-Philippe ce qu'il vaut par des cœurs français qui ont droit et pouvoir de demander compte au roi des barricades, des atrocités infâmes anti-nationales de la correspondance du duc d'Orléans, déserteur du drapeau tricolore et émigré au subsidé anglais. Voilà le but où tendent tous les efforts de l'éditeur, et plus que jamais il a droit de compter sur le succès; à bas les traîtres, à bas la race d'Egalité, voilà sa devise et son cri de guerre, il connaît toutes les conséquences de ses œuvres et de sa franchise, et les brave: il en espère une chose, c'est que cette franchise lui sauve désormais des investigations qui l'ennuient.

### LA CONTEMPORAINE

Propriétaire, Auteur et Editeur responsable de la CARICATURE FRANÇAISE, et des fac-simile du Prince Emigré, Louis-Philippe et du portrait d'Alibaud, avec son procès et une Notice sur sa vie intime. Le dépôt de toutes ces publications est, 56, Regent Quadrant chez M. Fontaine, parfumeur,

ET A LA POIRE COURONNÉE, 2, YORK BUILDINGS, NEW ROAD, LONDRES.

Londres: Schulze et Co., 13, P. tout Street.